



Repos apres travail de nuit

Par **Didier lucie**, le **19/10/2018** à **01:53**

Bonjour,

Je suis infirmière de nuit, en secteur public depuis plusieurs mois.

Jusqu'ici j'avais un roulement régulier mais les prochaines semaines ne sont plus les mêmes.

Chez nous, lorsqu'on fait deux nuits, on a derrière une descente + un repos (ex : le lundi/mardi de nuit, je termine le mercredi 7 h 30, qui est donc mon jour de "descente", j'ai mon jeudi de repos, et je reprends le vendredi/samedi/dimanche de nuit).

Ma petite semaine, j'ai donc deux repos consécutifs derrière ma descente et lors de ma grosse semaine un seul.

Cependant sur mon nouveau planning, voici ce qui m'attend:

- . 2 nuits, une descente, un repos,
- + 3 nuits, une descente, un repos,
- + 3 nuits, une descente, un repos,
- + 2 nuits, une descente, un repos,
- + 3 nuits, une descente, un repos,
- + 2 nuits, une descente, un repos.

J'aimerais savoir si sur un durée de trois semaines, il est légal d'effectuer 15 nuits sans avoir deux jours de repos consécutifs ?

Merci à l'avance.

Par **P.M.**, le **19/10/2018** à **10:45**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Hospitalière...